



COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013

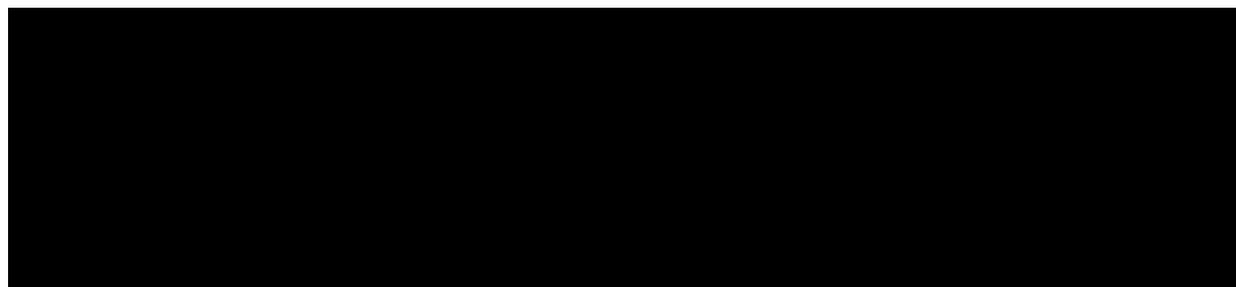
Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 24 octobre 2013.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2013

Décision modificative n°1

D'appliquer une décision modificative afin de modifier les crédits en investissement suite à la validation des différents avenants concernant les travaux divers de voirie 2013.



Subvention associations

De verser les subventions suivantes :

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	judo club	2e acompte	3 340 €	Unanimité
6574	Handball	2e acompte	3 703 €	Unanimité
6574	pétanque	2e acompte	512 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	2e acompte	3 218 €	Unanimité
6574	SE Nautique	2e acompte	3 822 €	Unanimité
6574	Tennis	2e acompte	5 405 €	Unanimité
6574	SC Foot	2e acompte	882 €	Unanimité
6574	Cyclo Club	2e acompte	211 €	Unanimité
6574	SC Foot	subvention exceptionnelle	1 500 €	Unanimité
6574	Handball	subvention exceptionnelle	1 500 €	Unanimité
TOTAL SPORT			24 093 €	
6574	SC Foot	aide à la licence	255 €	Unanimité
TOTAL AIDE A LA LICENCE			255 €	
TOTAL GENERAL			24 348€	

Vacances Seniors – Convention A.N.C.V. 2014

De signer une convention avec l'A.N.C.V. visant à faire partir en vacances les personnes âgées les plus isolées. Le partenariat avec l'A.N.C.V. permettrait d'organiser un séjour à des conditions financières supportables pour les participants.

Participations des usagers au Centre Social Louise Michel

D'autoriser le Maire à percevoir une participation financière des usagers aux activités collectives suivantes :

Activités	Coût pour le Centre Social	Participations usagers
Initiation au théâtre pour enfant	3 séances de 3H à 180 € soit 540 €	10 €/mois
Sophrologie	4 séances de 2H à 80 € soit 320 €	2 €/séance
Spectacle pour enfant « La soupe aux sons »	Coût du spectacle enfance soit 450 €	1,50 €
Tarifification pour petits travaux de couture (pas de vocation commerciale)	Achat de petites fournitures soit 300 €	2 €

Programme de travaux d'exploitation sylvicoles 2014

De signer le programme de travaux forestiers proposés par l'O.N.F. : pour un montant de 2 997 €.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)					
Parcelle	BOIS D'OEUVRE	TOTAL FACONNE	MENUS PRODUITS	VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE
	Feuillus				
	m ³	m ³	stères	m ³	€
7_B	36	36	120	120	2 997
TOTAUX	36	36	120	120	2 997

Ces travaux en forêt communale répondent à des besoins recensés par l'O.N.F.

Convention pour l'exploitation de la fourrière animale

De signer une convention avec le « Refuge de Bouba » de RANGUEVAUX (57) pour l'exploitation de la fourrière animale de la commune de Guénange, pour une redevance de 0,66 € par habitant et par an.

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles						
Grade et fonctions	Nombre d'agents éligibles	Besoins de la collectivité (nombre de postes ouverts)				TOTAL de postes ouverts
		2013	2014	2015	2016 (jusqu'au 16/03)	
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2		2			2
ASEM 1 ^{ère} classe	3		3			3

- de charger le Maire de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélections professionnelles : le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle par délibération en date du 28 novembre 2012 a fixé une tarification de 180 € par session ouverte et pour chaque grade ; ainsi qu'un coût par dossier de candidature à hauteur de 70 € pour un agent de catégorie A et de 60 € pour un agent de catégorie B ou C.

Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »

D'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

La convention de participation du Centre de Gestion de la Moselle prévoit les prestations suivantes :

- Formule de garantie, au choix de la collectivité pour l'ensemble de ses agents (CNRACL et IRCANTEC) :
 - a) Incapacité temporaire de travail : a pour objet de faire bénéficier d'indemnités journalières l'assuré qui se trouve dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle par suite de maladie ou d'accident médicalement constaté, et perçoit à ce titre des prestations de son employeur en application du régime d'assurance maladie de la Sécurité Sociale ou est amené à exercer son activité à temps partiel thérapeutique ;
 - b) Incapacité temporaire de travail + invalidité : a pour objet de servir une rente à l'assuré qui se trouve dans l'impossibilité médicalement constatée, d'exercer une activité professionnelle par suite de maladie ou d'accident de la vie privée, ou de maladie professionnelle ou d'accident du travail ;
 - c) Incapacité temporaire de travail + Invalidité + Minoration de retraite : a pour objet de servir une rente viagère à l'assuré compensant la perte de retraite due à la cessation anticipée d'activité consécutive à une invalidité permanente survenu avant l'âge d'ouverture de droits à la retraite.
- Assiette de cotisation : Traitement brut indiciaire + nouvelle bonification indiciaire
- Plafond des prestations en incapacité : 95 % du traitement net, déduction faite des sommes perçues par l'assuré

Formule de garantie choisie :

GARANTIE 3 : incapacité temporaire de travail + invalidité + minoration de retraite : 1,20 %

Protection sociale complémentaire santé et prévoyance – participations communales

d'adopter les modalités ainsi proposées :

ARTICLE 1 : de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité

- Pour le risque santé :
En participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par la collectivité
- Pour le risque prévoyance :
En participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par la collectivité pour les garanties incapacité temporaire de travail + invalidité + minoration de retraite 1,20%

ARTICLE 2 : de fixer le niveau de participation comme suit

- Pour le risque santé :

REGIME GENERAL	Famille	Isolé
Assuré – de 30 ans	70 €	33 €
Assuré – de 50 ans	70 €	33 €
Assuré + 50 ans	70 €	33 €
REGIME LOCAL	Famille	Isolé
Assuré – de 30 ans	45 €	23 €
Assuré – de 50 ans	45 €	23 €
Assuré + 50 ans	45 €	23 €

- Pour le risque prévoyance :

10 € par mois net	Pour un agent à temps plein
8 € par mois net	Pour un agent exerçant à temps partiel
5 € par mois net	Pour un agent exerçant à temps non complet

Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet, temps partiel et temps non complet

Vente de véhicules des services techniques municipaux

D'émettre les titres de recette correspondants et à sortir ces éléments du patrimoine

- UNIMOG immatriculé 1950 ZQ 57 à la société TRANS FENSCH de Florange pour un montant de 7 500 € nets
- benne immatriculée 543 ARL 57, elle a été cédée pour démolition à la SARL WITTMANN pour un montant de 992€ nets.

A 26 voix pour et 1 voix contre

Modification statutaire

D'accepter la modification statutaire à notre EPCI afin d'adhérer au syndicat mixte Europort. Elle a pour objet la création d'une ZAC située en dehors du territoire de la CCAM, ainsi que de participer à des éventuels futurs projets intercommunautaires en matière économique, il est nécessaire de compléter nos statuts

Europort Lorraine – Acceptation et création du syndicat mixte

- D'Approuver le projet de statuts du Syndicat Mixte dit « Ouvert »(SMO),
- De Demander sa création pour la création et le développement de l'espace portuaire « EUROPORT »
- D'Adopter les statuts joints en annexe,
- D'Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Au regard des différentes études en cours de réalisation, dont celles liées au dossier de création de ZAC et à l'amélioration de l'accessibilité du site, le projet EUROPORT présente désormais une vocation intercommunautaire affirmée.

A 25 voix pour et 2 abstentions

Attribution de marché protection sociale complémentaire « Santé »

D'attribuer le marché HARMONIE MUTUELLE dans le cadre de la procédure de Marché Public relative à la protection complémentaire « Santé » et après avis favorable de la commission d'Appel d'Offres.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE